

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Siège :
MAIRIE DE FAYENCE
2 Place de la République
83440 FAYENCE
Tél. 04 94 39 15 00
Télécopie 04 94 39 15 01

REUNION COMITE SYNDICAL DU 18.03.2011

à 10 h 00 en MAIRIE DE FAYENCE

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mrs Jean-Luc FABRE, Bernard HENRY, Fayence

Josette PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Claviers

Serge LEIBOVITZ, Seillans

Claude GIORDANO, Saint-Paul-en-Forêt

Etaient excusés : Nicolas MARTEL, Saint-Paul-en-Forêt - Jean-Noël
ROCHE, Seillans -

Secrétaire de séance : Josette PICHERY

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 avril 2010, qui n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

1. Communication d'un courrier du 28/02/2011 de la DREAL PACA

Monsieur le Président fait savoir que par courrier en date du 28 février 2011 la DREAL PACA informe que depuis le 1er janvier 2011 elle est en charge du contrôle de la sûreté des ouvrages hydrauliques.

Ce courrier rappelle les obligations des propriétaires de tels ouvrages, obligations issues des dispositions du décret n° 2007-1135 du 11/12/2007.

Monsieur le Président précise qu'il a pris contact aussitôt par voie téléphonique avec le rédacteur du courrier pour le rassurer d'une part sur l'état d'avancement des dossiers MEAULX et RIOUTARD et pour lui signifier qu'une réponse lui sera transmise dans l'attente d'une visite d'inspection qu'il reste à programmer.

Le Conseil syndical, entendu les explications de son Président, *A L'UNANIMITE*,

- ♦ **AUTORISE** le Président à adresser une réponse à la DREAL PACA détaillant les actions entreprises depuis la nouvelle mandature,
- ♦ **INVITE** le Président à organiser une visite d'inspection de la DREAL PACA et à convier les membres du conseil syndical à cette visite.

2. Rapport de diagnostic de la société SOGREAH sur le barrage du Riou de Méaulx et du Rioutard : Décisions sur la suite à donner aux études

Monsieur le Président invite Monsieur Eric MARTEL à présenter et à commenter le power-point qui résume en particulier l'étude de la remise en eau du barrage du Riou de Méaulx qui a été réalisée par la société SOGREAH.

Ainsi, le diagnostic du barrage du Riou de Méaulx et les différentes reconnaissances ont montré que la digue est en bon état mais que la conception du barrage, selon les directives des services de l'Etat à l'époque, souffre de graves défauts accentués par le non respect du cahier des charges initial :

- o La conduite de vidange est fortement corrodée et n'est plus étanche : il convient de la traiter à l'aide d'une chemise en feutre imprégnée de résine durcie par polymérisation à la vapeur.
- o La conduite n'est pas enrobée dans du béton sur l'ensemble du linéaire et des zones sont potentiellement décomprimées : ce traitement nécessite la réalisation d'injections depuis la conduite.
- o Il faut remplacer la vanne de vidange et reprendre la chambre des vannes.
- o Il est important de mettre en place une vanne en amont de la conduite afin que la conduite de vidange ne soit plus en charge.

Monsieur Martel rappelle à l'assemblée que 4 solutions de recalibrage de l'évacuateur de crues avaient été proposées par SOGREAH en 2001, à savoir :

- o Excavation du chenal et reconstruction d'un seuil de contrôle et abaissement de 1 m de la retenue,
- o Elargissement du chenal,
- o Recul de la position du seuil,
- o Mise en place de rehausses hydroplus.

En 2011, SOGREAH propose une rehausse du barrage de l'ordre de 2 mètres à l'aide d'une recharge aval ce qui augmenterait la lame d'eau sur l'évacuateur de crue. Un léger recalibrage du chenal devra être réalisé afin que celui-ci puisse évacuer le débit de la crue de projet. D'autres travaux annexes devront être effectués dans le même temps comme la reprise des drains à l'aval du barrage ; la reprise de la recharge aval autour de la conduite ; des compléments du dispositif d'auscultation. L'ensemble est estimé à 1 044 000,00 € HT et ceci uniquement pour une remise en eau du barrage conformément aux règles de l'art et suivant les prescriptions étatiques.

Toutefois, lors de cette étude et à la demande du Conseil Syndical, SOGREAH s'est penchée sur la possibilité d'exploiter le barrage en réserve d'eau potable. Des analyses d'eau effectuées tout au long de l'année 2010 ont permis de persévérer dans cette voie. Ainsi, si l'on voulait exploiter le volume maximal de la retenue soit 2,5 millions de m³, le coût de l'investissement avoisinerait les 5 millions d'euros et cela avec des difficultés techniques car il conviendrait de rehausser l'ensemble de 8 mètres.

Les élus du syndicat s'entendent unanimement sur la non poursuite d'un tel projet complètement disproportionné aux finances du syndicat et aux besoins des 3 communes que sont Fayence, St-Paul-en-Forêt et Seillans.

Ensuite a été étudiée la possibilité d'exploiter 1 million de m³ sur un volume total de retenue de 2 millions environ ce qui nécessiterait une rehausse totale de 4 mètres (compris déjà les 2 m pour la surverse). L'ensemble est estimé à 1 000 000,00€ HT.

Après avoir entendu les explications techniques détaillées par Monsieur Martel et après avoir pris toute la mesure de l'opportunité de diversifier pour les 3 communes la ressource en eau potable,

Considérant les besoins en eau potable pendant la période estivale et les perspectives d'évolution à la hausse de la population,

Les membres du Conseil Syndical, ***A L'UNANIMITE***, décident :

- ♦ de modifier le contenu de la mission d'étude confiée à SOGREAH en abandonnant l'avant-projet de remise en service de l'ouvrage en l'état et en renforçant l'étude de faisabilité, à savoir : calage de la côte du lac en fonction des besoins et des apports ; AVP de rehausse du barrage avec optimisation des coûts pour l'exploitation estimée à ce jour d'1 million de m³ ; étude du coût de revient au m³ de la ressource en eau et ceci dans l'enveloppe budgétaire prévue au marché initial,
- ♦ de compléter cette mission par des études complémentaires portant notamment sur le coût d'une usine de traitement des eaux, de l'acheminement vers les 3 communes concernées de cette eau exploitable.

En ce qui concerne le barrage du Rioutard, Monsieur Martel fait savoir que sa stabilité n'est pas remise en cause et qu'il va falloir procéder au vidage du lac avec des pompes au départ, puis procéder à son curage et à son inspection. SOGREAH va ainsi continuer à monter le dossier administratif d'autorisation de vidange qui devrait normalement s'effectuer courant 2012.

Les membres du Conseil Syndical, ***A L'UNANIMITE***, décident :

- ♦ de poursuivre ce dossier tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Président ainsi que les conseillers syndicaux remercient Monsieur Eric Martel pour la clarté de l'exposé et pour sa collaboration au service du Syndicat de l'ENDRE.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L. 3312-1 de ce même code, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale . A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Il s'agit ainsi de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

1 - RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2010

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	16 037,00 €	14 893,82 € (92,87%)
Recettes	16 037,00 €	16 037,00 € (100%)
EXCEDENT REEL DE L'EXERCICE 1 143,18€		

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	217 439, 20 €	38 215,22€ (17,58%)	179 223,98€
Recettes	197 719,49 € (hors excédent reporté : 19719,71€)	90 785,83€ (45,92%)	NEANT
DEFICIT REEL DE L'EXERCICE 126 653,37€			

2 - RESULTATS GLOBAUX 2010 (avec les restes à réaliser)

Fonctionnement	Excédent exercice	+ 1 143,18 €
	Excédent reporté	Néant
	Virement à l'investissement	Néant
	TOTAL	+ 1 143,18 €
Investissement	Déficit exercice	- 126 653,37 €
	Virement du fonctionnement	Néant
	Excédent reporté	+ 19 719,71 €
	TOTAL	- 106 933,66 €

3 - RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010 (sans les restes à réaliser)

Fonctionnement	Excédent	1 143,18 €
Investissement	Excédent antérieur	19 719,71€
	Excédent exercice	52 570,61€
	Excédent à reporter en 2011	72 290,32€

4 - INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010

L'investissement a été consacré aux études menées par SOGREAH afin d'établir le diagnostic présenté ce jour qui ont nécessité différents relevés réalisés par HYDROGEOTECHNIQUE, SINTEGRA ET COMES pour un montant total de 38 145,22€ TTC avec les frais de publicité du marché.

5 - PROJETS 2011

Selon les décisions prises par l'Assemblée, l'année 2011 peut être consacrée à la fin du marché SOGREAH, en ce qui concerne le Méaulx, par une étude de rehausse du barrage et l'établissement d'un avant-projet ; à

une étude complémentaire à lancer pour une usine de traitement des eaux et des canalisations de distribution dans les 3 communes ; et à l'établissement de dossiers de subventions pour l'année 2012.

En cas de remise en état originel du site de Méaulx, l'année 2011 sera consacrée aussi aux études dans cette optique pour travaux en 2012.

Monsieur le Président invite les membres du Syndicat de l'Endre à débattre du futur budget 2011 à la lumière des objectifs arrêtés à l'issue de la présentation du diagnostic de SOGREAH.

Entendu le Président, les membres du Conseil Syndical réaffirment leur volonté de poursuivre les études en ce qui concerne la remise en eau du barrage du Méaulx avec possibilité d'exploitation de la réserve en eau potable selon les besoins estivaux actuels et futurs en fonction de l'évolution à la hausse de la population des communes de FAYENCE, ST PAUL EN FORET et SEILLANS ainsi que la préparation du dossier administratif d'autorisation pour procéder en 2012 à la vidange du barrage du Rioutard.

Le budget 2011 continuera à inscrire le coût de ces différentes études qui devront être complétées pour notamment connaître le coût d'exploitation de l'eau potable issue du barrage de Méaulx ; inscrira la subvention du département dont une partie a déjà été versée en 2010 ; inscrira des participations à la hauteur maximale (en ce qui concerne l'investissement) de celles de 2010 et complètera l'ensemble par un emprunt d'équilibre comme cela avait été prévu en 2010 mais qui n'a pas été réalisé.

Quant les différents coûts seront connus, il appartiendra de nouveau au syndicat de se positionner sur le devenir du barrage du Méaulx et les membres conviennent qu'il faudra démarcher toutes les instances susceptibles de pouvoir aider financièrement le Syndicat, des ressources extérieures étant fondamentales pour la poursuite du projet.

Monsieur le Président remercie les membres de leur participation à ce débat.

Aucune question diverse n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie l'assemblée, rappelle que la prochaine séance est prévue le 31 mars 2011 à 10 h 00 pour notamment le vote du budget et lève la séance à 12 h 00.

Monsieur le Président remercie Monsieur Martel pour son exposé didactique et pour la préparation des pièces du marché ainsi que les membres du Conseil Syndical pour leur présence et clôt la séance à 11 heures 30 minutes.

LE PRESIDENT,

Jean-Luc FABRE